

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal du

3 juillet 2026

Délibération n° 57/2026

Portant sur la demande d'occupation du domaine public communal par un commerce ambulante

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 3 juillet 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 juin 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'occupation du domaine public communal a été déposée par un commerçant ambulante qui souhaite être autorisé à installer sa remorque sur le domaine public situé sur la parcelle cadastrée section AB n°191, afin d'y exercer son activité de vente de pizzas les vendredis, samedis et dimanches en soirée avec une présence sur place de 17h00 à 22h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser le demandeur à occuper le domaine public communal situé sur la parcelle cadastrée section AB n°191, afin d'y exercer une activité de commerce ambulante de vente de pizzas les vendredis, samedis et dimanches en soirée avec une présence sur place de 17h00 à 22h30 ;
- de préciser que cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de dire que cette occupation donnera lieu au paiement de la redevance d'occupation du domaine public, conformément aux tarifs en vigueur, soit 0,50 € le m2 occupé par mois ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à délivrer l'autorisation d'occupation correspondante

Fait à Marval, le 3 juillet 2026

Adrien COUSSY
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,
Maire

